



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Nombre et qualité des navires de la marine nationale

Question écrite n° 40975

#### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le nombre et la qualité des navires de la marine nationale. En effet, il y a 15 ans, l'abandon pour des raisons purement budgétaires de la construction de deux frégates Horizon (*destroyers* construits avec l'Italie) fut une grave erreur. Or il apparaît désormais que, après l'annonce des deux croiseurs DDX de 175 m de long et 10 000 tonnes qui doivent rejoindre la marine italienne en 2028, c'est maintenant la Turquie qui entreprend la construction d'une nouvelle classe de super-*destroyers* de type TF-2000 de 166 m de long pour un déplacement de 8 500 tonnes avec un canon de 127 mm, 16 missiles anti-navires ATMACA, un système anti-missiles Gökdeniz, 24 torpilles, 64 missiles anti-aériens SIPER et missiles de croisière Gezgini, d'un laser anti-drone NAZAR et un armement léger. Cette classe de navires sera donc l'une des plus imposantes et des plus puissamment armées du bassin méditerranéen. Aussi, compte tenu du réarmement mondial actuel tant dans les zones méditerranéenne qu'Indo-Pacifique (notamment avec la Chine), il lui demande si le Gouvernement envisage de lancer rapidement la construction d'une nouvelle classe de super-*destroyer* ou croiseur, afin d'augmenter le nombre de navires de guerre et l'armement embarqué de chaque navire de la marine nationale, de manière à éviter le déclassement de la France, compte tenu de son important territoire ultramarin à défendre et de l'importance que constitue le bassin méditerranéen orientale pour les intérêts français.

#### Texte de la réponse

Les forces navales françaises sont dimensionnées pour les opérations de haute intensité ou de crise majeure grâce à des capacités de combat de premier plan, polyvalentes, disposant de feux précis et puissants et s'intégrant de façon routinière dans les dispositifs multinationaux. Ces moyens s'articulent autour du porte-avions, des sous-marins nucléaires d'attaque, des porte-hélicoptères amphibies, des frégates de défense aérienne et des frégates multi-missions (FREMM). La construction et l'admission au service actif des FREMM a permis le renouvellement de l'ossature de la flotte aux derniers standards en matière d'armement et de connectivité. Elles embarquent notamment le missile de croisière naval (MdCN), le missile antinavires EXOCET MM 40 B3 à portée étendue, la torpille anti-sous-marin MU 90, l'hélicoptère de combat anti-sous-marin NH 90 et le missile de défense aérienne et antimissiles ASTER, ce qui les dote de moyens d'actions multi domaines leur permettant d'être répertoriées en tant que destroyer. Les deux derniers bâtiments de la classe ont en outre une capacité renforcée de défense aérienne pour compléter les deux unités de type HORIZON, dont les capacités seront remises à niveau au cours de leur rénovation à mi-vie à la fin de la décennie. Pour compléter jusqu'à une capacité de quinze frégates de premier rang et répondre au principe de différenciation, le programme des frégates de défense et d'intervention (FDI) a été lancé, avec un objectif de première livraison en 2024 à la Marine nationale. En complément, le programme de rénovation des frégates type-Lafayette a été lancé et est réalisé au fil de leurs arrêts techniques programmés. Ces frégates rénovées, avec notamment l'ajout d'un sonar, permettront d'assurer les missions résultant des contrats opérationnels, dans la phase de transition qui accompagnera la livraison des futures FDI. Enfin, compte tenu de l'important territoire ultramarin français à défendre, les forces navales sont également constituées d'unités légères aptes au contrôle des espaces

maritimes : frégates de surveillance, patrouilleurs, bâtiments d'assistance. Cette composante de la flotte est également en cours de renouvellement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40975

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** [Armées](#)

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 septembre 2021](#), page 6786

**Réponse publiée au JO le :** [21 décembre 2021](#), page 9023